



## DECLARATION LIMINAIRE DU CDAS DU 12/05/2011 EURE

L'administration centrale envisageait une réorganisation fondamentale des réseaux des délégations départementales, tant au regard de leurs missions, que de leurs moyens humains.

Au prétexte du passage à CHORUS, pour la gestion des crédits déconcentrés, l'Etat avait la ferme intention de créer une plate forme régionale dirigée par un chef de support nommé par le secrétariat général qui aurait regroupé les fonctions comptables et des fonctions de support. Un secrétariat dédié aux médecins de prévention et aux assistants de service social y serait également implanté.

Les délégations départementales se seraient petit à petit vidées de leur substance par la perte d'un certain nombre de missions.

Ce transfert de missions se serait accompagné bien entendu de transferts de personnels et une majorité de délégués se serait retrouvée seuls dans leur département.

Par l'action (boycotts- pétitions), l'ensemble des personnels, appuyé par les organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT ont fait reculer l'Administration sur son projet.

Pour autant, les fédérations resteront vigilantes afin de garantir une action sociale de qualité et de proximité auprès de tous les agents de Bercy en assurant les crédits nécessaires au bon fonctionnement des délégations, en sauvegardant leurs missions et en défendant les emplois nécessaires à leurs mises en oeuvre.

LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS